

ACTION Parents

Volume 43 • Numéro 3 • Février 2020



Fédération
des comités de parents
du Québec



EN ACTION contre l'intimidation

Que dit la recherche récente ?

Quelle aide est disponible à l'école
et dans la communauté ?

Quoi faire comme parents ?

ACTION Parents

Volume 43 • Numéro 3 • Février 2020

La revue Action Parents s'adresse aux parents engagés dans les instances de participation du monde scolaire au Québec ainsi que de manière plus large, à tous les parents et partenaires du secteur de l'éducation.

Pour consulter ce numéro de février d'Action Parents ainsi que les numéros antérieurs, rendez-vous sur notre site internet au : www.fcpq.qc.ca.

Éditrice : Stéphanie Rochon

Rédactrice en chef : Stéphanie Rochon

Graphisme : Julie Payeur

Collaborateurs :

- Claire Beaumont, professeure/chercheuse à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval
- Manon Fortin, La Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé
- Anne-Marie Morel, Dt.P., M.Sc., conseillère aux politiques publiques, Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids)
- L'équipe de la FQDE
- Serge Boivin, lieutenant, coordonnateur du projet Sexto Division des actions proactives et affaires avec la communauté Service de police, Ville de Saint-Jérôme
- L'équipe d'Alloprof Parents
- Priscilla Côté, psychoéducatrice, conseillère pédagogique dans le dossier climat scolaire, violence et intimidation Service des ressources éducatives, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
- L'équipe de l'Institut Pacifique
- L'équipe de la FCPQ

Les propos et opinions présentés dans les articles rédigés par nos collaborateurs n'engagent qu'eux-mêmes.

La FCPQ autorise la reproduction des textes à la condition d'en mentionner la source.

* ISSN 1920-7069 Action Parents

Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
2263, boul. Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4
Téléphone : 418 667-2432 ou 1 800 463-7268
Télécopie : 418 667-6713 • Courriel : courrier@fcpq.qc.ca

Retrouvez la Fédération sur

 /fcpq.parents  @FCPQ



Mot de la rédactrice en chef

Chers lecteurs,

Avec ce numéro de la revue Action Parents, la Fédération des comités de parents du Québec souhaite contribuer à sa façon à la lutte contre l'intimidation et la violence. Nous avons regroupé des experts, des organisations et des partenaires du milieu de l'éducation qui partagent des conseils, des ressources et des projets aux parents qui souhaitent aller plus loin dans leur engagement.

Nous espérons que les outils proposés vous mèneront vers une meilleure compréhension de ces phénomènes dans leur forme actuelle et vous aideront à sensibiliser vos jeunes.

Bonne lecture !

Stéphanie Rochon

Chers parents,

Il semble que nous entendons de plus en plus parler d'intimidation et de violence à l'école. Cette augmentation d'information, de nouvelles et d'histoires éprouvantes pourrait laisser croire que ces phénomènes sont en hausse dans nos écoles et parmi nos jeunes, mais je suis soulagé de pouvoir vous dire le contraire. En effet, des études récentes ont dévoilé que l'intimidation et la violence sont en baisse dans le milieu scolaire. Peut-être en entendons-nous davantage parler puisqu'il y a plus de sensibilisation et plus d'actions qui sont réalisées pour les contrer. Cette bonne nouvelle ne nous exempte pas de s'engager contre l'intimidation et la violence à l'école, car elles existent toujours malgré notre volonté de transmettre des valeurs de respect, de compassion et d'entraide à nos enfants et à toute la future génération que nous contribuons à éduquer en s'impliquant dans nos écoles.

En plus de cette revue qui vous propose des ressources pertinentes, je suis fier de pouvoir vous présenter prochainement un guide à l'intention des parents, par les parents, qui portera sur l'intimidation, grâce à une subvention spéciale du ministère de la Famille. Ce guide, élaboré en proche collaboration avec un comité aviseur dont certains membres ont participé à cette revue, contiendra une foule d'informations techniques et pratiques et pourra être votre proche conseiller si vous avez besoin d'agir face à une situation d'intimidation vécue par votre jeune. Le guide abordera même un aspect qui peut être tabou et très difficile à gérer : quoi faire si mon enfant est l'intimidateur.

Notre organisation continue en parallèle à travailler sur d'autres dossiers liés à la violence et à l'intimidation, dont celui du protecteur de l'élève, pour lequel nous demandons une réforme permettant davantage de transparence, d'imputabilité et d'accessibilité pour les parents. La FCPQ est aussi membre de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire avec plusieurs partenaires du milieu de l'éducation.

Il est important de se rappeler que la prévention de l'intimidation et de la violence est une responsabilité partagée par tous. Les parents sont les premiers modèles de leurs jeunes et il importe d'offrir des exemples de tolérance à nos enfants qui deviendront les leaders de demain. Offrir un milieu propice à l'apprentissage et au développement est important à l'école comme à la maison.

J'espère que vous trouverez des pistes de réflexion et des réponses à vos questions dans la revue que nous vous présentons aujourd'hui.

Soyons ensemble en action contre l'intimidation !



Kévin Roy, président



Over the past years, intimidation, bullying and all types of violence in our schools, have been a common topic of discussion. There seems to be an endless stream of stories, each one more disturbing than the last. This could lead us to think that intimidation is on the rise in our schools and amongst our youth. Actually, the opposite is true! Latest studies show that bullying and violence are on the decline in our schools. It is most likely that we are more aware and sensitive to issues that in the past simply did not get spoken about. This good news does not mean that we can stop now, we still have a long way to go, and we need to continue to educate our youth to be respectful, compassionate and aware of acceptable behaviors.

This edition will provide you with a host of useful resources. And we are very excited to announce that in the upcoming weeks, we will be releasing a new guide for parents - by parents - specifically around the theme of intimidation. Thanks to a special grant from the Minister of Family, and working with an advisory board of experts, several of them contributors in this edition, we have built a guide to provide parents with valuable information and practical tips. The guide even tackles the taboo subject of what to do if your child is the intimidator.

Our organization also continues to be an advocate for the student ombudsman. For several years, we have been requesting a reform of this all-important role, a reform that will ensure transparency, responsibility and accessibility for parents. The FCPQ is also an active member of the *Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* along with several key education partners.

It is important to underline that the prevention of intimidation, bullying and violence is a common responsibility. As parents, we must set the examples for your children, who will often repeat our actions rather than heed our words. We are preparing the leaders of tomorrow; it is our responsibility to offer them a safe and healthy environment to learn and develop at home as well as at school.

I hope this edition will lead to a reflection on the subject and even answer questions you may have.

Together against intimidation!



Kévin Roy, président

Le précieux lien école-famille pour résoudre les problèmes liés à la violence et à l'intimidation à l'école



Claire Beaumont

La violence et l'intimidation à l'école inquiètent toujours en raison des conséquences à court et à long terme qu'elles peuvent entraîner chez les jeunes. Parce que plusieurs mythes circulent toujours via les médias et les réseaux sociaux, il importe de se référer à des informations fiables pour se forger une opinion sur la question. Ceci est particulièrement important si votre enfant est exposé à de la violence ou de l'intimidation à l'école, car vos actions influenceront le cours des événements.

L'un de ces mythes concerne l'idée que la violence et l'intimidation seraient en augmentation dans nos écoles. Bonne nouvelle : une enquête nationale menée depuis 2013 dans les écoles québécoises rapporte que ces comportements seraient plutôt à la baisse chez les jeunes, à l'école comme sur le web. Ceci ne veut cependant pas dire qu'il ne faut plus s'occuper du problème, puisqu'en 2017 près de 15% des élèves du primaire et du secondaire subissaient encore à répétition divers comportements d'agression.

L'une des conditions essentielles pour la résolution rapide et efficace de ce problème demeure sans contredit la collaboration école-famille. Lorsque cette communication est rompue, la situation risque plutôt de s'envenimer et de perdurer, accentuant les conséquences sur l'enfant, sur la famille et même sur le milieu scolaire. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi certains problèmes de communication surviennent entre l'école et la famille face à ces situations. Certains enseignants tardent à communiquer l'information aux parents ne sachant comment le faire et craignant la réaction de ces derniers. De fait, l'enquête nationale sur la violence dans les écoles québécoises a révélé que 10% du personnel scolaire se faisait insulter ou injurier par des parents annuellement. Pour leur part, les parents peuvent croire que l'école n'intervient pas ou ne sait pas comment le faire, ils peuvent se sentir peu consultés et percevoir que leur point de vue n'est pas considéré dans le choix des solutions. Ces perceptions de part et d'autre nuisent à une communication efficace nécessaire pour le mieux-être du jeune. Il est pourtant possible de conserver ce lien école-famille malgré l'inquiétude ressentie par les parents lorsque leur enfant est exposé à ces situations et le manque d'habileté possible du personnel scolaire dans ces circonstances.



Divers mythes d'efficacité existent aussi quant à certaines méthodes éducatives auprès des élèves qui agressent leurs pairs. Malgré les croyances populaires, le temps passé dans le bureau du directeur, les retenues et la suspension scolaire sont peu efficaces pour modifier le comportement de ces jeunes. Les interventions les plus efficaces dans ce contexte demeurent : la perte de privilèges, une rencontre à l'école en présence des parents, le renforcement des comportements positifs, la clarification des règles de même que le développement des compétences émotionnelles (identification, expression et gestion des émotions) et sociales (empathie, résolution de conflits, etc.). De plus, les échanges d'information par écrit entre l'école et la maison doivent être bidirectionnels (information et réponse du parent ou de l'école) pour éviter les mauvaises interprétations que peuvent causer des mémos écrits rapidement sur une question aussi importante. Réclamer une rencontre pour mettre en commun vos observations avec celles du personnel scolaire, jumeler vos efforts et échanger sur vos perceptions réciproques s'avère très justifié pour trouver une solution durable au problème. Le temps arrange rarement les choses dans ce genre de situation. Bien au contraire, communiquer et échanger avec l'école dès l'apparition des premiers signes portés à votre connaissance auront plus de chance de régler ce problème rapidement. Enfin, communiquer avec le protecteur de l'élève de votre commission scolaire pourrait s'avérer un autre recours pour les parents n'ayant pas trouvé de solution au problème vécu par leur enfant.



POUR EN SAVOIR DAVANTAGE ET GUIDER LES ACTIONS DES PARENTS :

- L'intimidation à l'adolescence : un guide pour soutenir l'action des parents (Boissonneault et Beaumont, 2018) et *L'intimidation à l'école primaire : un guide pour soutenir l'action des parents* (Boissonneault et Beaumont, 2018) disponibles à https://www.violence-ecole.ulaval.ca/document/?no_document=2627
- Beaumont, C. (dir). (2019). *Faire équipe avec les parents pour le Bien-être de tous à l'école*. Actes de colloque produits dans le cadre de la 6^e journée d'étude annuelle de la Chaire de recherche bien-être à la colle et prévention de la violence, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec, Canada. Document disponible à www.violence-ecole.ulaval.ca
- Beaumont, C., Leclerc, D., & Frenette, E. (2018). Évolution de divers aspects associés à la violence dans les écoles québécoises 2013-2015-2017. Québec, Canada : Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval. Accessible à chaire.violence-ecole@ulaval.ca



Claire Beaumont a été psychologue en adaptation scolaire et clinicienne pendant 20 ans auprès de jeunes présentant de graves problèmes de comportement. Docteure en psychopédagogie, elle est aujourd'hui professeure/chercheure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence.

MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ
J. ARMAND BOMBARDIER

BIENVENUE AUX GROUPES SCOLAIRES

DEVEZ UNE VEDETTE | PILOTEZ UN AVION | IMAGINEZ UN VEHICULE | REALISEZ VOS IDEES

communauté
Fab Lab

DÉCOUVREZ NOTRE EXPOSITION TEMPORAIRE

museebombardier.com

1001 avenue J.A.-Bombardier, Valcourt, Québec

L'intimidation en milieu scolaire : une décennie d'actions ministérielles

Manon Fortin

*La Direction des services éducatifs
complémentaires et de l'intervention
en milieu défavorisé*

L'intimidation et, de façon plus contemporaine, la cyberintimidation, touchent les différents groupes sociaux, dont le réseau scolaire. C'est pourquoi, depuis plus de dix ans, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) propose des orientations et accompagne les écoles en faisant connaître les pratiques efficaces et appuyées sur la recherche qui contribuent à maintenir des environnements d'apprentissage sains, sécuritaires et bienveillants dans les établissements scolaires québécois.

« ... la qualité du climat scolaire influence la réussite (Wolley & Bowen 2007; Cossette et coll., 2004; Lessard et coll., 2010), la prévention de la violence (Blaya, 2006) et la collaboration école-famille (Beaumont 2011; Wolley & Bowen, 2007) »

Extrait de Poulin, Beaumont, Blaya & Frenette (2015). Le climat scolaire : un point central pour expliquer la victimisation et la réussite scolaire. Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation

Le MEES privilégie une approche éducative et envisage le phénomène de l'intimidation et de la cyberintimidation sous l'angle d'un enjeu relationnel nécessitant des solutions faisant appel au mieux vivre-ensemble, notamment l'ouverture à la diversité et les apprentissages sociaux et émotionnels.

« Pour assurer la pérennité des effets (...) nos interventions doivent d'abord être préventives, basées sur des stratégies éducatives, ancrées dans les routines quotidiennes (Debarbieux, 2008; 2011) et s'inscrire dans une approche globale et positive (Shaughnessy, 2006). »

Extrait d'un Mémoire de la Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif



QUE FAIT LE MINISTÈRE?

En 2012, lors de la mise à jour de la Loi sur l'instruction publique pour inclure les dimensions relatives à l'intimidation et la violence, le MEES avait déjà commencé des travaux avec le réseau scolaire sur la violence en contexte scolaire. De plus, le Ministère contribue depuis 2011 au financement d'une vaste étude, l'Enquête SÉVEQ, portant sur les manifestations de violence et d'intimidation dans les écoles du Québec, qui lui permet d'orienter ses initiatives pour le réseau scolaire, entre autres :

- Thématiques proposées aux écoles sur des sujets comme l'homophobie, la violence verbale, la cyberintimidation, la bienveillance;
- Journées régionales de formation sur le climat scolaire et les apprentissages sociaux et émotionnels;
- Mise en place d'une structure d'accompagnement par le biais d'agents de soutien régional;
- Développement d'outils permettant l'actualisation du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation.



Figure 1 - Évolution des travaux ministériels en lien avec l'intimidation et la cyberintimidation

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ACTION CONCERTÉ?

Le Plan d'action concerté 2015-2018, qui prend fin en mars 2020 à la suite d'une prolongation, s'adresse à l'ensemble de la population québécoise et comporte 55 mesures dont 22 sont directement sous la responsabilité du MEES et destinées au réseau scolaire. Parmi les aspects abordés dans les mesures : la citoyenneté à l'ère du numérique, la diversité des genres et des familles, l'accompagnement des milieux, les ententes de collaboration, la participation du MEES aux Tables nationales de concertation, etc.

Un nouveau Plan d'action concerté 2020-2025 est en élaboration et s'inscrira en continuité des actions entreprises et des avancées de la recherche.

POURQUOI PARLE-T-ON DES APPRENTISSAGES SOCIAUX ET ÉMOTIONNELS?

Les apprentissages sociaux et émotionnels visent à faire développer les connaissances, les attitudes et les habiletés nécessaires **pour comprendre et gérer les émotions, établir et atteindre des buts positifs, faire preuve d'empathie envers les autres, établir et maintenir des relations positives et prendre des décisions responsables.**

Une étude longitudinale démontre que les jeunes adultes ayant bénéficié d'interventions éducatives universelles et continues pour soutenir les apprentissages sociaux et émotionnels tout au long du primaire :

- Ont un niveau de scolarité plus élevé;
- Démonstrent une meilleure santé émotionnelle et mentale;
- S'engagent davantage dans leur communauté;
- Sont moins à risque de commettre des actes criminels et de consommer des drogues;
- Ont été moins nombreux à décrocher de l'école.

Hawkins, J.D. et coll. (2008). Effects of a social development intervention in childhood 15 years later. Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine.

En ce sens, les apprentissages sociaux et émotionnels sont des compétences de vie et un gage de bien-être et de persévérance scolaire.

Et vouloir le bien-être de l'autre, de chaque élève qui évolue à l'intérieur des murs d'un établissement scolaire, c'est la raison d'être de l'axe « socialiser » de la mission de l'école québécoise.

« ...les enfants qui développent des compétences socioémotionnelles ont des attitudes plus positives par rapport à eux-mêmes, aux autres et à l'école, qu'ils adoptent un comportement plus positif, que leurs résultats scolaires s'améliorent et qu'ils sont moins susceptibles de vivre de la détresse émotionnelle ou de faire montre d'agressivité. »

(Durlak, Weissberg, Dymnicki, Taylor, & Schellinger. (2011). The impact of enhancing students' social and emotional learning: A meta-analysis of school-based universal interventions.



*Anne-Marie Morel, Dt.P., M.Sc.
Conseillère aux politiques publiques
Coalition québécoise sur la problématique
du poids (Coalition Poids)*

Contre l'intimidation à l'égard du poids à l'école



Dès le jeune âge, les enfants ont une perception négative de leurs pairs obèses¹ et leur attribuent des qualificatifs tels que laid ou paresseux. Cette attitude hostile à l'égard des personnes grosses, que l'on nomme grossophobie, fait des ravages dans notre société comme dans nos écoles. Selon une étude menée en 2014 par l'Association pour la santé publique du Québec et les chercheurs Annie Aimée et Christophe Maïano de l'Université du Québec en Outaouais, le poids serait même la principale raison pour laquelle des jeunes du secondaire se font intimider². Pour le bien-être de nos jeunes et leur socialisation, il est donc essentiel de s'y attarder davantage.

DES CONSÉQUENCES NÉFASTES ET IMPORTANTES À LONG TERME

Les impacts découlant de l'intimidation ou du rejet liés au poids sont souvent sous-estimés. En plus des problématiques de relations sociales, l'intimidation à l'égard du poids est associée à l'absentéisme, la non-participation aux cours d'éducation physique, la diminution de pratique d'activité physique, la dépression, l'anxiété, une faible estime de soi et des pensées suicidaires^{3,4,5}.

Les personnes obèses ne sont d'ailleurs pas les seules victimes de ce phénomène. L'attitude hostile à l'égard du surpoids peut aussi engendrer une phobie de devenir gros et une préoccupation excessive par rapport au poids chez n'importe quel élève, ce qui peut l'entraîner dans des comportements de contrôle du poids néfastes à sa santé (ex. : sauter des repas, suivre des diètes restrictives, freiner ou exagérer la pratique d'activité physique, etc.).

Ainsi, promouvoir auprès de tous les élèves l'acceptation des différents corps et une image corporelle positive, c'est-à-dire une manière bienveillante de concevoir son propre corps, contribue à la santé et à la réussite éducative. Voilà pourquoi le rapport *Virage santé à l'école, 10 ans plus tard*⁶ rédigé par la Coalition Poids recommande d'inscrire les enjeux du développement d'une image corporelle positive et de la stigmatisation à l'égard du poids dans la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*.



J'ai soif de santé!
DU 16 AU 20 MARS, JE BOIS DE L'EAU.
C'est le Défi Tchîn-tchîn!

Inscrivez votre école dès maintenant au soifdesante.ca/ecole

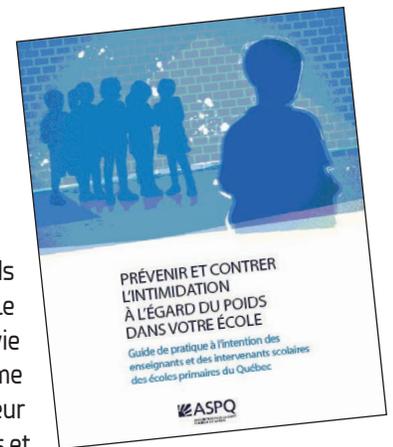
METTRE FIN À L'INTIMIDATION LIÉE AU POIDS ET À L'APPARENCE

Aucun commentaire sur le poids et l'apparence physique, ni comportement stigmatisant, ne devrait être toléré à l'école, comme à la maison. Le plan local de lutte contre l'intimidation et la violence, découlant de la *Loi 56*⁷, pourrait d'ailleurs intégrer explicitement cette dimension, en plus de mesures destinées à soutenir les élèves qui en sont victimes.

Concrètement, pour s'attaquer à cette problématique délicate et mettre en place des facteurs de protection permettant de réduire et prévenir l'intimidation liée au poids dans les écoles, il existe des programmes de formation pour les équipes-écoles et des outils gratuits^{8,9,10,11}. Parmi les pratiques prometteuses figurent notamment les activités qui permettent aux jeunes de mieux s'apprécier et d'apprendre que les commentaires sur le poids et l'apparence sont inacceptables et peuvent blesser les autres. Il est aussi pertinent de démystifier l'obésité et d'expli-

quer aux élèves que le poids n'est pas un indicateur fiable de la santé ou du mode de vie d'un individu. D'une part, comme pour la grandeur ou la couleur des cheveux, la forme du corps et le poids sont fortement influencés par l'hérédité. D'autre part, il y a des personnes minces qui sont plus sédentaires que des personnes rondes, qui mangent plus de malbouffe ou qui fument.

En terminant, comme parents et partenaires de la vie scolaire, nous avons avantage à questionner notre propre attitude envers l'obésité et à l'égard de notre apparence. N'oublions pas que, comme les intervenants de l'équipe-école, nous sommes des modèles importants pour nos enfants : ils nous aiment et nous imitent. Apprenons-leur à s'apprécier, peu importe leur poids et à apprécier les autres.



- 1 Musher-Eizenman D.R., Holub S.C., Barnhart Miller A., Goldstein, S.E. & L. Edwards-Leeper (2004). *Body Size Stigmatization in Preschool Children: The Role of Control Attributions*. *Journal of Pediatric Psychology*, 29 (8), 613–620. Repéré le 6 janvier 2020 au <https://academic.oup.com/jpepsy/article/29/8/613/966811>.
- 2 Annie Aimée et Christophe Maïano (Automne 2014). *La stigmatisation et la discrimination par rapport au poids : reflet d'une phobie collective face à l'obésité ?* *Bulletin de santé publique*. Dossier spécial La première source d'intimidation à l'école : le poids! Repéré le 6 janvier 2020 au http://www.aspq.org/uploads/pdf/547c9a6e64370web-bsp_2014-stigmatisation.pdf
- 3 Storch E. A., Milsom V. A., DeBraganza N., Lewin A. B., Geffken G. R., Siverstein JH (2007). *Peer Victimization, Psychosocial Adjustment, and Physical Activity in Overweight and At-Risk-For-Overweight Youth*. Repéré en ligne le 4 décembre 2019 au <https://academic.oup.com/jpepsy/article/32/1/80/2952448>.
- 4 Neumark-Sztainer D., Falkner N., Story M. & al. (2002). *Weight-teasing among adolescents: correlations with weight status and disordered eating behaviors*. *Int J Obes Relat Metab Disord*, 26: 123–131
- 5 Eisenberg M., Neumark-Sztainer D., Story M. (2003). *Associations of weight-based teasing and emotional well-being among adolescents*. *Arch Pediatr Adolesc Med*, 157: 733–738
- 6 Coalition Poids (2017). *Virage santé à l'école, 10 ans plus tard*. Repéré le 7 janvier 2020 au <https://capp.qc.ca/app/uploads/2017/09/Virage-sante-10-ans-plus-tard.pdf>
- 7 Assemblée nationale (2012). *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*. Repéré le 4 décembre 2019 au <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>
- 8 Association pour la santé publique du Québec (2014). *Guides pédagogiques pour intervenir sur la problématique de stigmatisation à l'égard du poids auprès des jeunes de 14 à 18 ans dans le cadre du cours d'éducation physique et à la santé ou en Éthique et culture religieuse*. Repéré en ligne le 4 décembre 2019 www.changezdergard.com/enseignants
- 9 Association pour la santé publique du Québec (2019). *Prévenir et contrer l'intimidation à l'égard du poids dans votre école. Guide de pratique à l'intention des enseignants et des intervenants scolaires des écoles primaires du Québec*. Repéré en ligne le 8 janvier 2020 au <http://www.aspq.org/fr/dossiers/problematique-du-poids/intimidation-a-l-egard-du-poids>
- 10 ÉquiLibre (2015). *Guide de recommandations : 5 pistes d'action pour favoriser une image corporelle positive dans le cadre du cours d'éducation physique et à la santé*. Repéré en ligne le 6 janvier 2020 au <https://equilibre.ca/product/guide-de-recommandations-5-pistes-daction-pour-favoriser-une-image-corporelle-positive-dans-le-cadre-du-cours-de-education-physique-et-de-la-sante/>
- 11 ÉquiLibre (2019). *Ateliers d'apprentissage du programme Bien dans sa tête, bien dans sa peau*. Repéré en ligne le 4 décembre 2019 au <http://equilibre.ca/programmes/bien-dans-sa-tete-bien-dans-sa-peau/>

Intimidation et violence : un protocole très clair dans les écoles



Peu importe les formes que peut prendre la violence à l'école, elle est inacceptable et peut bouleverser la personne qui en est victime. Les jeunes, les parents et les intervenants du milieu de l'éducation doivent prendre conscience de leur rôle pour agir et faire de l'école un lieu d'épanouissement pour tous les élèves.

« Les garçons sont plus nombreux, en proportion, à se dire victimes de violence sur le chemin de l'école ou à l'école (36 % des garçons comparativement à 28 % des filles), alors que les filles sont proportionnellement plus nombreuses à être victimes de cyber intimidation (9 % comparativement à 3,5 %) », selon l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. L'Enquête souligne également que la cyber intimidation est accentuée par les médias sociaux et les technologies de communication.

Afin de responsabiliser davantage les différents milieux à l'égard de la violence et de l'intimidation à l'école, l'Assemblée nationale a adopté, le 12 juin 2012, le projet de loi no 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, qui apporte diverses modifications à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'enseignement privé. C'est ce projet de loi qui définit les responsabilités et les devoirs des directions d'école et qui les oblige à désigner une personne chargée de coordonner les travaux d'une équipe qu'elle doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.

Pour les directions d'école, les missions sont claires. Il faut mettre en application le protocole dans son école, informer son personnel et les parents du protocole d'intervention et mettre sur pied un comité pour contrer et prévenir l'intimidation.



ÉTABLIR UN PROTOCOLE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Le rôle de la direction d'établissement est de veiller, avec l'aide de son équipe-école, à instaurer un climat stimulant et sécuritaire au sein de l'école, mais aussi de mettre en œuvre un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Ce plan de lutte doit comprendre une analyse de la situation de l'école, les mesures de prévention, les modalités applicables pour effectuer un signalement ou formuler une plainte, une liste d'actions qui peuvent être prises lors d'un acte d'intimidation ou de violence, les sanctions applicables et finalement le suivi qui doit être fait aux parents. C'est le conseil d'établissement qui adopte le plan et, idéalement, une séance d'information devrait être organisée par l'école pour bien définir ce que sont les actes d'intimidation et de violence.

Il y a trois autres aspects que la direction doit traiter, dont la transmission du plan de lutte ou une synthèse de celui-ci à l'ensemble des parents, mais aussi la nomination d'une personne parmi les membres du personnel de l'école qui se chargera de la coordination des travaux d'un comité spécifique et, finalement, de la transmission à la direction générale d'un rapport synthétisé des événements qui se sont produits à l'école et du nombre de plaintes.

La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée.

La prévention et la réduction de l'intimidation sont l'affaire de toutes et de tous et il est très important de fournir un environnement respectueux et sécuritaire pour favoriser les apprentissages chez les élèves jeunes et adultes. À l'école, chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Le signalement de tout acte d'intimidation ou de violence doit être encouragé afin d'agir rapidement et le plan de lutte doit être actualisé de façon annuelle.



AU CŒUR DES DÉCISIONS POUR SON MILIEU



FQDE
Fédération québécoise
des directions d'établissement
d'enseignement

Le projet Sexto, un exemple de collaboration efficace

Apprendre que son enfant est victime ou responsable de gestes d'intimidation peut représenter un cauchemar pour les parents. Heureusement, la société québécoise a évolué afin d'aider les familles à passer au travers de ce mauvais moment.

DES ENCADREMENTS PLUS EFFICACES

Depuis 2012, la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*¹ est en vigueur. Cette loi prévoit l'obligation, tant pour les établissements d'enseignement publics que pour les établissements d'enseignement privés, d'adopter et de mettre en œuvre des plans de lutte contre l'intimidation et la violence en milieu scolaire. Afin d'assurer le succès de cette opération, des protocoles d'entente ont été signés entre les établissements scolaires et leur service de police.

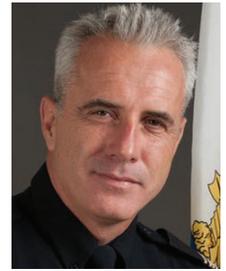
Parallèlement à cette loi, il existe également un cadre de référence pour guider l'intervention policière dans les établissements d'enseignement². Ce document a été créé en 2005 et a fait l'objet de mises à jour en 2010 et en 2017. Il est le fruit du travail de la *Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* à laquelle plusieurs participants des différents milieux impliqués participent.

L'établissement d'une loi, d'un cadre, de règles à suivre et d'attentes précises a permis d'optimiser les actions de la part de chaque organisation impliquée auprès de l'élève. Dans un cas d'intimidation signalé à l'école, le parent est en droit de s'attendre à une prise en charge rapide et à des mesures adaptées à la situation.

L'intimidation peut prendre différentes formes. La technologie, omniprésente dans la vie des jeunes, est devenue un véhicule de choix. Malheureusement, il devient alors difficile d'y échapper et l'intervention est d'autant plus complexe pour les intervenants scolaires. Parfois, la situation peut même nécessiter l'implication des services policiers.

Serge Boivin

Lieutenant, coordonnateur du projet Sexto
Division des actions proactives
et affaires avec la communauté
Service de police, Ville de Saint-Jérôme



L'EXEMPLE DU PROJET SEXTO

Le projet SEXTO, initié par le service de police de Saint-Jérôme, est un exemple de collaboration entre intervenants impliqués auprès des jeunes qui respecte les encadrements mentionnés ci-haut. Une approche préventive a été développée afin de sensibiliser les jeunes aux risques associés à cette pratique émergente. De plus, une trousse d'intervention permet maintenant aux écoles de prendre en charge de manière rapide et efficace les cas reliés à ce phénomène.

Depuis 2016, le service de police de Saint-Jérôme et ses partenaires, écoles et Directeur des poursuites criminelles et pénales, a mis cette méthode en pratique. Plus de 100 dossiers ont été traités avec diligence et efficacité, permettant de limiter les répercussions importantes que la situation peut engendrer chez les victimes et les familles des jeunes impliqués.



LA COLLABORATION EST UN GAGE DE SUCCÈS

Même si elle n'est jamais souhaitable, lorsqu'une situation d'intimidation survient, il est important que toutes les parties prenantes, écoles, parents et policiers, agissent dans le meilleur intérêt des jeunes impliqués en s'assurant de bien remplir ses rôles. Des encadrements, des programmes et de nombreux outils sont disponibles; nous devons s'y référer.

1 Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

2 Présence policière dans les établissements d'enseignement : cadre de référence

Décrochage scolaire : faire preuve de vigilance

Le décrochage scolaire ne survient pas subitement : c'est un processus qui s'étire dans le temps. En étant vigilants, il est possible d'en détecter les signes avant-coureurs chez l'enfant. Si, par ailleurs, le jeune a un trouble du comportement ou de l'apprentissage diagnostiqué, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide afin d'éviter que cela vienne nuire à sa motivation.

Le décrochage scolaire ne se produit pas du jour au lendemain : c'est un long processus de désengagement progressif qui peut s'étirer sur un à trois ans (Alberta Education, 2008 : 7).

C'est dire que l'enfant présentera généralement des signes précurseurs avant de décrocher complètement. Comme parent, il y a lieu d'être vigilant si votre jeune fuit les apprentissages, refuse de s'enraciner dans le milieu scolaire, ou s'en détache.



REPÉRER LES SIGNES AVANT-COUREURS

Par exemple, votre enfant :

- trouve-t-il les débuts d'année scolaire de plus en plus pénibles ? Cela semble-t-il s'expliquer par un désintérêt marqué envers l'école dans son ensemble ?
- se lève-t-il le matin sans manifester aucun entrain ? Faut-il, chaque fois, le pousser à effectuer sa routine pour qu'il ne soit pas en retard ?
- a-t-il des problèmes de comportement récurrents ? Défie-t-il l'autorité, refuse-t-il de travailler, néglige-t-il ses devoirs, dérange-t-il constamment les autres en classe ?
- ne fait-il jamais de travail scolaire à la maison, disant toujours qu'il n'a pas de devoirs ? Se peut-il que vous ne le voyiez jamais ouvrir ses livres ?
- s'absente-t-il de plus en plus fréquemment de l'école ?
- sort-il jusqu'à très tard le soir ? Ignorez-vous même parfois où il se trouve ?
- laisse-t-il ses résultats scolaires se dégrader ?

Toutes ces manifestations, qui démontrent un désintérêt envers l'école, méritent votre attention. On évitera autant que possible de paniquer; en effet, il sera plus efficace d'aborder le problème en ayant une conversation sérieuse avec votre enfant.

DEMANDER DE L'AIDE

Certaines difficultés peuvent également expliquer la démotivation de l'enfant.

Un trouble de comportement ou d'apprentissage diagnostiqué, par exemple, aura un impact sur son cheminement scolaire, mais il existe des façons d'intervenir pour qu'il puisse tirer le meilleur parti de ses apprentissages.

Bon à savoir !

Plus les élèves à risque sont identifiés tôt, plus vite ils recevront les services de soutien adaptés à leurs besoins et s'engageront ainsi sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs. Comme parent, vous pouvez voir à ce qu'un plan d'intervention soit mis en place dès que possible afin que votre enfant soit encadré comme il se doit. Avec les appuis nécessaires, il trouvera les forces pour persévérer dans son parcours scolaire !

INTERVENIR EN CAS D'INTIMIDATION

L'intimidation peut aussi faire partie de l'équation du décrochage scolaire. Si votre jeune se fait intimider, cela peut expliquer une perte drastique de motivation à l'égard de l'école. Le cas échéant, il est recommandé d'intervenir le plus rapidement possible.



Voici 4 articles pour aller plus loin sur le site Alloprof Parents (www.alloprofparents.ca) :

- L'importance d'une bonne estime de soi
- Comment aider l'enfant influençable ?
- Comment parler du décrochage scolaire avec mon enfant ?
- Miser sur l'effort pour aider son enfant à persévérer

Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à contacter gratuitement nos professionnels par téléphone ou par la messagerie de la page Facebook d'Alloprof Parents. Abonnez-vous à l'infolettre et à la page Facebook d'Alloprof Parents pour une foule de trucs et d'astuces ! Bonne continuation.

Votre enfant est-il un bon cybercitoyen?

5 questions pour le découvrir

- 1 Protège-t-il sa vie privée?
- 2 Fait-il attention aux faux profils?
- 3 Plagie-t-il?
- 4 Réfléchit-il aux conséquences de ses publications?
- 5 Respecte-t-il les autres sur Internet?

Découvrez plus de trucs au www.alloprofparents.ca



alloprof
parents



Priscilla Côté, psychoéducatrice
Conseillère pédagogique dans le dossier
climat scolaire, violence et intimidation
Service des ressources éducatives,
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Projet « Amène ton parent au théâtre »

Beaucoup d'actions sont mises en place en prévention et traitement de la violence et de l'intimidation dans les écoles, toutefois, très peu de projets impliquent les parents. La recherche nous confirme que la collaboration école-famille est un facteur de protection important en prévention et traitement de la violence¹. De plus, la Loi sur l'instruction publique², avec les modifications apportées par la Loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école, stipule que des mesures visant à favoriser la collaboration des parents doivent être prises. Malgré la volonté des écoles de tendre la main aux parents dans une visée préventive, elles sont souvent confrontées à un faible taux de participation. Désirant mobiliser les parents autour de l'enjeu de l'intimidation, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a mis sur pied un projet novateur rejoignant annuellement plus de 600 familles, et ce, depuis 15 ans !

Le projet *Amène ton parent au théâtre* permet d'aborder le sujet sensible de l'intimidation en créant une opportunité de dialogue et de rapprochement entre les élèves, les parents et l'école. Le concept du projet est de rassembler les élèves du 3^e cycle du primaire et leurs parents dans leur future école secondaire afin d'assister à une pièce de théâtre jouée par des élèves du secondaire. La particularité de cette activité ? L'invitation est transmise à l'élève, qui doit amener son parent comme billet d'entrée ! Puisque cet âge correspond aussi à une période de curiosité et d'anticipation en lien avec le passage vers le secondaire, le projet permet en plus d'établir un pont avec leur future école.



C'est avec rigueur et un grand souci d'alimenter les réflexions que les élèves, guidés par les enseignants et intervenants, imaginent des scénarios en lien avec l'intimidation et les mettent en scène. Au-delà de la sensibilisation aux impacts de la violence, la pièce se veut surtout une façon d'exposer des solutions pour tous (auteurs, témoins, victimes, parents et intervenants scolaires). La participation des élèves à la création ajoute un réalisme frappant de la réalité des jeunes et des messages forts sont véhiculés par cette production.

Les soirs de représentation, les psychoéducateurs, éducateurs spécialisés, enseignants et directions d'école sont au rendez-vous pour aller à la rencontre des parents afin de nourrir le lien école-famille. Il s'agit d'une occasion privilégiée de faire la connaissance des adultes rassurants et bienveillants de leur future école et d'appivoiser les lieux. Les organismes communautaires sont également invités à promouvoir leurs services sous forme de kiosques d'informations. Tous sont ensuite conviés à un repas à la cafétéria de l'école. Afin de se familiariser avec le sujet, des activités parents-enfants sont prévues sur la thématique de l'intimidation. Les invités assistent ensuite à la pièce de théâtre qui est construite pour créer un espace de discussion entre les parents et leur enfant. S'ensuit immédiatement une animation menée pour recueillir les réactions, les opinions et de vibrants témoignages.

Le lendemain de la pièce, les enfants sont invités à réaliser une entrevue auprès de leur parent. Cet exercice permet d'échanger sur ce qu'ils ont apprécié, ce qui les a fait réfléchir, ce qu'ils observent autour d'eux, leurs réactions lorsqu'ils sont témoins, leurs inquiétudes, les personnes-ressources à l'école, etc.

Dans un monde où les choses vont vite, les parents sont de plus en plus difficiles à joindre. Le projet *Amène ton parent au théâtre* permet aux parents de passer une soirée privilégiée avec leur enfant, fournit une occasion exceptionnelle d'ouvrir le dialogue, de partager leurs expériences à propos de l'école et de commencer à démystifier le secondaire.

1 Beaumont, C. (dir). (2019). *Faire équipe avec les parents pour le Bien-être de tous à l'école. Actes de colloque produits dans le cadre de la 6e journée d'étude annuelle de la chaire de recherche bien-être à l'école et prévention de la violence, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec, Canada. Document disponible à www.violence-ecole.ulaval.ca*

2 Loi sur l'Instruction publique (2016). <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

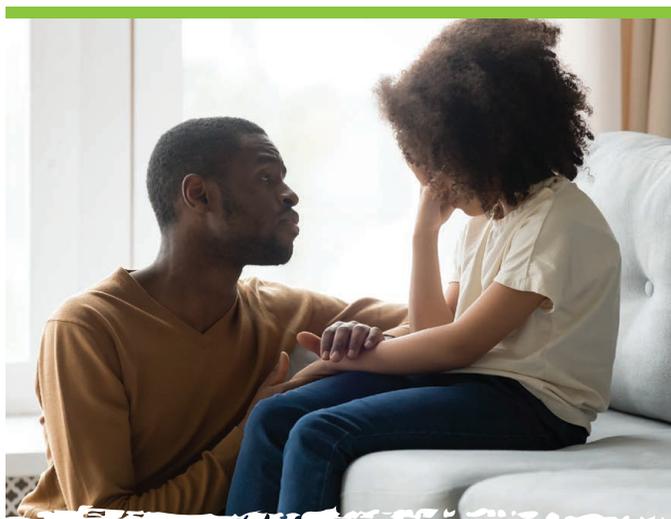
Accompagner mon enfant devant l'intimidation

On estime qu'un élève sur trois est en contact avec l'intimidation, que ce soit comme victime, témoin ou intimidateur. Si l'école a la responsabilité d'agir devant ce phénomène, le parent, lui, a le pouvoir d'épauler son enfant en l'amenant à acquérir des outils... pour la vie.

UN APPRENTISSAGE QUI COMMENCE TÔT

Apprises dès le jeune âge, les compétences sociales dont l'affirmation, la capacité à résoudre des conflits, la gestion des émotions, l'empathie et l'écoute sont autant de facteurs de protection contre l'intimidation.

À la base de ces précieuses habiletés : la confiance en soi. Ainsi, pour arriver à entretenir des relations interpersonnelles satisfaisantes et positives, l'enfant doit d'abord avoir de l'estime pour lui-même. Vous l'aidez à y parvenir en l'amenant à se connaître avec ses qualités et ses limites, mais surtout à s'accepter tel qu'il est. Encouragez-le aussi à se respecter en tout temps. Votre fillette n'apprécie pas les câlins répétitifs de son amie Zoé ? Invitez-la à le lui signifier respectueusement. Ce geste simple, mais courageux (et si Zoé cessait d'être mon amie ?), constitue une bonne pratique pour de futures situations plus préoccupantes.



MAINTENIR SON RÔLE EN TEMPS DE CRISE

Chute des résultats scolaires, maux de tête fréquents, manque d'enthousiasme inhabituel : votre grand pourrait vivre de l'intimidation. N'attendez pas et abordez la question avec lui !

S'il s'agit bien d'intimidation (dynamique répétitive visant à dominer par la peur, ex. : menaces, agressions physiques, insultes, rumeurs, exclusion, etc.), prenez le temps d'écouter, de soutenir et de rassurer votre enfant (ce n'est pas de sa faute). Encouragez-le à dénoncer rapidement la personne intimidatrice ou le geste posé, accompagnez-le dans cette démarche et faites équipe avec l'école. Incitez-le également à rester en groupe et à éviter les endroits à risque.

Plus que jamais, il est bon de continuer à accompagner votre enfant dans le développement de ses compétences sociales en l'encourageant à s'affirmer et à avoir confiance en lui. Un tel soutien lui rappellera qu'il a en lui des ressources et lui évitera de sombrer dans un possible (et bien compréhensible) sentiment de détresse.

ET SI MON ENFANT EST L'INTIMIDATEUR ?

Malgré la colère que vous pourriez ressentir à son endroit, écoutez ce que votre enfant a à dire et faites-le verbaliser sur les raisons qui l'ont amené à poser ce ou ces gestes. Cette démarche lui permettra de reconnaître ses torts et vous donnera l'occasion de lui faire voir l'impact et les conséquences de ses comportements afin de développer son empathie. Ensuite, faites bien comprendre à votre enfant que vous ne tolérez pas ces comportements, donnez-lui une conséquence et rappelez-lui que vous êtes là pour le soutenir.

En effet, l'enfant intimidateur doit tout autant être accompagné dans le développement de ses compétences sociales. Ainsi, vous pouvez l'aider à identifier des moyens pour gérer sa colère et travailler avec lui le respect et la tolérance. Guidez-le également dans la recherche de solutions aux problèmes qu'il vit (autre que par la violence) et amenez-le à réparer ses gestes auprès de la victime.

QUAND MON ENFANT EST TÉMOIN

Dans un tel cas, il faut l'inciter à dénoncer la personne intimidatrice ou le geste posé à un adulte de confiance. Expliquez-lui qu'il peut faire cesser une situation dévastatrice pour l'élève qui subit l'intimidation et amener un changement positif dans son école. Appuyez-le dans sa démarche !

Invitez-le également à soutenir la victime en adoptant un comportement respectueux vis-à-vis d'elle (je ne ris pas, je ne me moque pas, je ne l'isole pas, je prends sa défense, je la reconforte...) et à l'encourager à en parler et à briser le silence.

Pour votre enfant, cette situation sensible est une occasion de développer des compétences sociales. Mettez sur l'importance de l'entraide, de la solidarité, de l'acceptation de la diversité, de l'empathie et de l'affirmation de soi.

Au final, quelle que soit la position de votre enfant dans une situation d'intimidation, votre accompagnement précieux aura une solide influence sur la relation qu'il entretiendra avec lui-même et les autres tout au long de sa vie !

À propos de l'Institut Pacifique

Nommé Partenaire émérite de la lutte contre l'intimidation par le gouvernement du Québec, l'Institut Pacifique outille les enfants et les parents dans le développement des compétences sociales et émotionnelles depuis quelques décennies.

Ses programmes pédagogiques présents dans les écoles d'ici et d'ailleurs, dont le réputé Vers le pacifique, ont accompagné plus d'un million de jeunes jusqu'à maintenant!



AQPDE

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉCOLES**

Violence et intimidation : un guide pour les parents !



Vous pensez que votre enfant est témoin, victime ou même auteur de violence ou d'intimidation, ou vous voulez simplement en apprendre davantage sur le sujet pour savoir quoi faire si cela devait arriver? La FCPQ a un guide pour vous!

Bien que plusieurs mesures aient été mises en place au fil des ans pour contrer ces phénomènes, l'intimidation et la violence en milieu scolaire suscitent toujours des préoccupations parmi les parents et les intervenants du réseau scolaire. La FCPQ a donc produit un guide pratique pour aider les parents à mieux comprendre l'intimidation et la violence, à en reconnaître les signes et à agir de façon constructive lorsqu'ils se trouvent confrontés à ceux-ci.

Développé avec la collaboration d'experts du réseau scolaire, du milieu de la recherche, du gouvernement et des corps policiers, le guide s'adresse d'abord et avant tout aux parents d'élèves des écoles publiques primaires et secondaires du Québec.

UN GUIDE D'ABORD POUR COMPRENDRE

Dans un premier temps, le guide explique les phénomènes de l'intimidation et de la violence et leurs différentes manifestations. Pour cela, il répond notamment à des questions telles que :

- Qu'est-ce que l'intimidation ?
- Qu'est-ce que la violence ?
- Qu'est-ce qu'un conflit ?
- Qu'est-ce qu'un milieu sain et sécuritaire ?
- Comment reconnaître que mon enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation ?

Ces informations leur seront utiles autant si leur enfant est victime d'intimidation ou de violence que s'il en est le témoin ou encore l'auteur.

INTERVENIR POUR LE BIEN DE L'ENFANT, QUEL QUE SOIT SON RÔLE

Dans sa deuxième partie, le guide propose des informations claires sur la marche à suivre pour signaler une situation d'intimidation ou de violence impliquant son enfant. En plus de parler du plan de lutte contre la violence et l'intimidation, il répond à des questions comme :

- Comment faire un premier signalement à l'école ?
- Quand et comment faire un signalement auprès de la direction de l'école ?
- Que dois-je faire pour déposer une plainte à la commission scolaire ?
- Comment porter plainte auprès du protecteur de l'élève ?
- Quels sont les autres recours si la situation perdure ?

Le guide rappelle aux parents l'importance de porter attention aux comportements de l'enfant et d'éviter tout geste de représailles qui pourrait envenimer la situation. Il fait ressortir l'importance d'être à l'écoute de son enfant et de l'impliquer dans la démarche.

Il explique également aux parents les actions que l'école pourra entreprendre pour traiter la situation de façon constructive et dans le respect de la dignité et de l'intégrité de chacune des personnes impliquées.

UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS

Un tel guide ne pourrait être complet si on n'y abordait pas la prévention. Et c'est exactement ce que l'on retrouve dans la dernière partie du guide développé par la FCPQ. On y parle des mesures de prévention qui peuvent être mises en place à l'école, mais aussi des rôles que peuvent jouer les élèves eux-mêmes ainsi que leurs parents dans la prévention de l'intimidation et de la violence. Il rappelle enfin l'importance de la bienveillance et de la collaboration école-famille comme une condition gagnante pour la création d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.



**Le guide sera bientôt disponible
sur le site web de la FCPQ :**
<http://www.fcpq.qc.ca/fr/guides-et-references>

FORMATIONS

La FCPQ offre des formations générales en webinaires, via la salle de conférence virtuelle. Vous pouvez y participer seul ou en groupe. D'une durée maximale de deux heures, les formations générales proposent des contenus essentiels sur divers sujets en lien avec la participation des parents dans les structures de gouvernance scolaire. Consultez notre programmation et inscrivez-vous au www.fcpq.qc.ca/fr/formations.

SERVICES-CONSEILS

Vous avez des questions sur le conseil d'établissement, le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves HDAA ou encore la *Loi sur l'instruction publique* ? Notre équipe de conseillers offre un service de soutien et d'information concernant le milieu scolaire, ses structures et son fonctionnement. Le service est gratuit et s'adresse à tous les parents du réseau scolaire public.

GESTION DE CRISE

La FCPQ offre son assistance en cas de crise afin de vous aider à trouver des solutions constructives à des situations complexes ou même à des conflits au sein de vos comités.

CAPSULES VIDÉO

La FCPQ a créé des capsules vidéo qui proposent, en quelques minutes, des informations essentielles sur des sujets d'intérêt pour les parents engagés, tels que le conseil d'établissement, l'assemblée annuelle des parents, le processus de traitement des plaintes, le comité EHDA, etc. Ces capsules sont disponibles sur notre site web : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/capsules-video>.



Fédération
des comités de parents
du Québec

On est là pour vous !

Pour vos besoins de formation et vos questions sur votre rôle et vos droits dans le réseau scolaire public, appelez-nous au 1 800 463-7268 ou écrivez-nous à services-conseils@fcpq.qc.ca !

www.fcpq.qc.ca

 /fcpq.parents

 @FCPQ

